#### SEANCE DU 24 avril 2014 20h00

L'an deux mil quatorze, le vingt quatre avril à 18 h 45 le conseil municipal de la commune de Chailloué légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur RIANT Marcel, Maire,

PRESENTS: Mesdames et Messieurs DE STOPPELEIRE-BOUSSAUD Françoise, MAACHI Christine, BARBIER Catherine, LEPRIEUR Manuéla, BOURGERIE Séverine, COESNON Martine, RIANT Marcel, GALLOT Jérôme, POTTIER Marc, LEBOË Pierrick, CORU Vincent, RAISON Christophe, TABUR Denis.

<u>Excusés</u>: Madame COTTEREAU Paméla donnant pouvoir à Madame DE STOPPELEIRE-BOUSSAUD Françoise, Monsieur ROBLIN Bruno.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame DE STOPPELEIRE-BOUSSAUD Françoise

**CONVOCATIONS**: 15 avril 2014

## **COMPTE RENDU**

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 7 avril 2014. Le conseil municipal adopte ce compte rendu.

#### **DESIGNATION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

Délibération n° 14-024

Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient, compte tenu que la collectivité est membre du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de SEES, de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant,

Le Conseil Municipal, ouïe, les explications du Maire,

Vu l'article L.5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant qu'il convient de désigner de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant,

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués, après avoir procédé aux votes, l'assemblée a désigné :

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Madame BOUSSAUD Françoise	
6 place du Corbin – 61 500	Madame MAACHI Chirstine
CHAILLOUE	La Maison Jorry – 61 500 CHAILLOUE
02 33 81 94 54/ 06 27 86 14 20	02 33 26 97 27
Né le 30/04/1958	Née le 24/05/1955
Comme représentant de la collectivité	Comme représentant de la collectivité au
au syndicat	syndicat

La présente délibération sera transmise après visa de légalisation à Monsieur le Président du SIVOS de Sées.

## TAUX D'IMPOSITIONS DIRECTS LOCAUX 2014 : TH, TFB, TFNB, CFE

Délibération n° 14-025

Le Maire informe le conseil que les taux d'impositions directs locaux, Taxe d'Habitation, Taxe Foncière (bâti), Taxe Foncière (non bâti), et CFE doivent être fixés avant le vote du budget et propose au conseil municipal les barèmes suivant :

Taxe d'Habitation : 2,69 %Taxe Foncière (bâti) : 2,20 %

Taxe Foncière (non bâti) : 4,31 %
 CFE : 2,56 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Fixe les taux d'impositions directs locaux pour l'année 2014

➤ Taxe d'Habitation : 2,69 %
 ➤ Taxe Foncière (bâti) : 2,20 %
 ➤ Taxe Foncière (non bâti) : 4,31 %
 ➤ CFE : 2,56 %

Charge Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

## **BUDGET PRIMITIF 2014: COMMUNE**

.

Le Conseil Municipal, vote le budget primitif pour l'année 2014 qui s'équilibre en dépenses et recettes comme ci-dessous :

FONCTIONNEMENT : 495 668,26 €
DEPENSES : 356 087,07 €
EN EQUILIBRE : 851 755,33 €

## **BUDGET PRIMITIF 2014: ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal, vote le budget primitif pour l'année 2014 qui s'équilibre en dépenses et recettes comme ci-dessous :

EXPLOITATION : 148 653,89 €
DEPENSES : 103 944,11 €
EN EQUILIBRE : 252 598,00 €

# **BUDGET PRIMITIF 2014: LOTISSEMENT**

.

Le Conseil Municipal, vote le budget primitif pour l'année 2014 qui s'équilibre en dépenses et recettes comme ci-dessous :

FONCTIONNEMENT: 675 460,13€ DEPENSES: 738 861,02 € EN EQUILIBRE: 1 414 321,18 €

## **DELEGATION AUX ADJOINTS**

. Les adjoints ont délégation de fonction dans domaines respectifs ci-après :

1er adjoint : Madame BOUSSAUD Françoise

- Urbanisme
- Finances
- Etat civil
- Administration générale

2ème adjoint : Madame MAACHI Christine

- Gestion du personnel
- Finances
- Etat civil
- Affaires sociales

3ème adjoint : Monsieur POTTIER Marc

- Etat civil
- Administration générale

Délibéré en séance, les jours et an susdits.

La séance est levée à 22 h 00.